



Saint-Lô le 3 mars 2023

**1<sup>er</sup> degré Manche**

objet : Temps partiels et CAPD

Monsieur le DASEN,

Nous tenons à attirer votre attention sur les conditions de travail éprouvantes des enseignants et des personnels qui deviennent de plus en plus difficiles. Les enseignants du premier degré, qui depuis des années ont subi des changements impliquant beaucoup d'investissement (passage au numérique, école inclusive, individualisation des parcours, LSU...), ont subi de plein fouet les effets de la crise sanitaire : c'est parce que les écoles sont restées ouvertes que les citoyens ont pu aller travailler et cette position en première ligne, dans un état d'urgence permanent, les a gravement affectés. L'épuisement professionnel est immense chez nos collègues qui sont surinvestis auprès de leurs élèves. Le Sgen-CFDT vous a déjà alerté sur les risques psycho-sociaux importants et les conséquences sur la santé des personnels (burn out, congés longue maladie...).

Malgré l'inflation et l'absence de revalorisation, beaucoup de PE sont prêts à amputer leur budget afin d'améliorer leurs conditions de vie et surtout **afin de continuer à travailler sans arrêt maladie**. Entendez-nous bien, ces demandes de temps partiels ne sont pas de simples demandes pour « convenances personnelles » : ce sont des collègues qui peinent à « sortir la tête de l'eau », et ce, même s'ils ont des dizaines d'années d'expérience !

C'est pourquoi le Sgen-CFDT vous **demande d'accorder largement les temps partiels sur autorisation** afin d'éviter les congés longue maladie de personnels en souffrance physique et psychique. En termes d'organisation, il est toujours plus facile de remplacer un enseignant une journée par semaine toute l'année que toute la semaine pendant une longue période : ce qui se pratique depuis des années dans notre département nous semble la meilleure solution pour les enseignants, les élèves et le service de remplacement.

Nous nous inquiétons de l'effet dévastateur qu'un refus pourrait avoir sur certains enseignants déjà sous tension. La demande est également la même concernant les demandes de disponibilité, qui pour certains PE, sont conditionnées à des projets professionnels en cours d'élaboration ou déjà aboutis (enseignement à l'étranger ou reconversion), un refus de votre part entraînerait une incompréhension totale et un sentiment de mépris alors que dans le même temps, peu d'inéats sont accordés aux collègues souhaitant intégrer notre département.



Nous profitons de ce courrier pour vous demander de réunir la CAPD car suite aux dernières élections professionnelles, il est réglementaire de réviser le règlement intérieur de cette instance. D'autres départements ont déjà procédé à cette formalité, nous attendons maintenant que la CAPD de la Manche se réunisse.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le DASEN, l'expression de nos sentiments les plus respectueux ainsi que notre attachement au service public d'éducation.

Pour le Sgen-CFDT,

Valérie Levavasseur et Richard Viaux